

**CONCOURS EXTERNE, INTERNE ET DE 3^{ème} VOIE
DE TECHNICIEN PRINCIPAL TERRITORIAL DE 2^{ème} CLASSE**

SESSION 2018

ÉPREUVE DE RAPPORT AVEC PROPOSITIONS OPÉRATIONNELLES

ÉPREUVE D'ADMISSIBILITÉ :

Rédaction d'un rapport technique portant sur la spécialité au titre de laquelle le candidat concourt. Ce rapport est assorti de propositions opérationnelles.

Durée : 3 heures

Coefficient : 1

SPÉCIALITÉ : MÉTIERS DU SPECTACLE

À LIRE ATTENTIVEMENT AVANT DE TRAITER LE SUJET :

- ♦ Vous ne devez faire apparaître aucun signe distinctif dans votre copie, ni votre nom ou un nom fictif, ni initiales, ni votre numéro de convocation, ni le nom de votre collectivité employeur, de la commune où vous résidez ou du lieu de la salle d'examen où vous composez, ni nom de collectivité fictif non indiqué dans le sujet, ni signature ou paraphe.
- ♦ Sauf consignes particulières figurant dans le sujet, vous devez impérativement utiliser une seule et même couleur non effaçable pour écrire et/ou souligner. Seule l'encre noire ou l'encre bleue est autorisée. L'utilisation de plus d'une couleur, d'une couleur non autorisée, d'un surligneur pourra être considérée comme un signe distinctif.
- ♦ L'utilisation d'une calculatrice de fonctionnement autonome et sans imprimante est autorisée.
- ♦ Le non-respect des règles ci-dessus peut entraîner l'annulation de la copie par le jury.
- ♦ Les feuilles de brouillon ne seront en aucun cas prises en compte.

Ce sujet comprend 21 pages.

**Il appartient au candidat de vérifier que le document comprend
le nombre de pages indiqué.**

S'il est incomplet, en avertir le surveillant.

Vous êtes technicien principal territorial de 2^{ème} classe au sein de l'intercommunalité de TECHNICO (45 000 habitants), qui possède une MJC (Maison des Jeunes et de la Culture). Celle-ci organise des concerts dans une salle de 150 personnes dédiée à cet effet, avec les moyens techniques son et lumière des groupes invités. Vous êtes en charge de l'exploitation de cette salle.

Dans le cadre du passage de la MJC en SMAC (Salle de Musiques Actuelles), une salle de concerts de 300 places assises ou 500 places debout est en phase d'étude de conception et nécessite une définition technique du besoin en équipements audiovisuels.

Dans un premier temps, le directeur général des services vous demande de rédiger à son attention, exclusivement à l'aide des documents joints, un rapport technique sur les SMAC.

10 points

Dans un deuxième temps, en votre qualité de régisseur général de cette SMAC, il vous demande d'établir un ensemble de propositions opérationnelles pour l'équipement audiovisuel et d'éclairage de l'espace concert de la SMAC.

Pour traiter cette seconde partie, vous mobiliserez également vos connaissances.

10 points

Liste des documents :

- Document 1 :** « Cahier des missions et des charges pour les scènes de musiques actuelles » - *culturecommunication.gouv.fr* - 31 août 2010 - 5 pages
- Document 2 :** « Fiche métier n° 02/D/29 : Régisseuse / régisseur de spectacle et d'évènementiel » - *cnfpt.fr* - 2016 - 3 pages
- Document 3 :** « Projet de construction SMAC Toulouse » (extraits) - *atemps.eu* - Consulté le 7 novembre 2016 - 3 pages
- Document 4 :** « Dossier technique L'Autre Canal - Grande Salle et Club » (extraits) - *lautrecanalnancy.fr* - Août 2017 - 8 pages

Documents reproduits avec l'autorisation du C.F.C.

Certains documents peuvent comporter des renvois à des notes ou à des documents non fournis car non indispensables à la compréhension du sujet.

CAHIER DES MISSIONS ET DES CHARGES POUR LES SCÈNES DE MUSIQUES ACTUELLES

Préambule

La création des lieux de musiques actuelles date des années 70 et 80. Ces premiers lieux ont été portés par des projets militants visant la découverte d'esthétiques et de démarches artistiques et culturelles peu ou pas diffusés sur scène. Progressivement, ils ont été soutenus par les collectivités territoriales.

Avec le programme « café musiques » et l'attribution de moyens en équipement, l'État s'est aussi engagé progressivement pour soutenir le fonctionnement des lieux aux côtés des collectivités territoriales et a mis en œuvre un dispositif, encadré par la circulaire du 18 août 1998, instituant le label de scènes de musiques actuelles (SMAC).

L'évolution de ce réseau de scènes, liée au développement des politiques publiques en faveur des musiques actuelles et à la structuration économique du secteur, s'est appuyée sur une étroite concertation entre les collectivités publiques et les organisations professionnelles.

Un plan « pour le développement national et territorial en faveur des musiques actuelles » a été adopté en juin 2006 par le Conseil supérieur des Musiques Actuelles (CSMA). De ce plan est issu un « schéma d'orientation pour les lieux de musiques actuelles » (SOLIMA), texte méthodologique joint au présent document. Les lieux de musiques actuelles ont par ailleurs donné lieu à une littérature fournie depuis les années 1990¹.

Face aux profondes évolutions et mutations de la vie artistique, culturelle et économique, l'État réaffirme la nécessité de l'intervention de la puissance publique en faveur de la diversité artistique et culturelle dans le secteur des musiques actuelles, ainsi que du soutien à l'émergence et au renouvellement des formes dans le respect de l'équité territoriale.

Cela implique le développement de projets territoriaux artistiques et culturels de création et de diffusion, d'accompagnement et de soutien de la pratique en amateur.

Conformément à la charte des missions de service public, l'État et les collectivités territoriales confient les missions relevant de ces objectifs à des équipes professionnelles évoluant dans des lieux adaptés à ces enjeux.

Aujourd'hui, plusieurs types de lieux, par l'histoire des projets artistiques et culturels, la taille, l'implantation territoriale, la nature de l'équipement et la mise en œuvre des thématiques, partagent les mêmes missions et les mêmes objectifs généraux.

¹ Actes d'Agén (1995) ; Circulaire du 18 août 1998 sur les « Scènes de Musiques Actuelles » ; Rapport de la Commission Nationale des Musiques Actuelles (1998) ; Synthèse « tour de France » des lieux de MA de la Fédurok (2000) ; Rapport de la FNCC sur les politiques publiques et les musiques amplifiées ; Plan pour des politiques publiques nationale et territoriale en faveur des musiques actuelles (juin 2006) ; Synthèse des ateliers Foruma octobre 2005 ; Rapport sur le soutien de l'État aux musiques dites actuelles, Anita Weber, Michel Berthod 2006 ; Travaux d'observation participative et partagée, Coopalis Fédurok/Fsj

Les équipements de musiques actuelles dans le cadre d'un projet artistique professionnel proposent et répondent aujourd'hui à des missions de diffusion et d'accompagnement des pratiques artistiques et culturelles. Le label SMAC peut ainsi, sur un même territoire, être accordé à un ou plusieurs lieux, regroupant tout ou partie de la grande diversité d'expression des musiques actuelles – chanson, jazz et musiques improvisées, musiques traditionnelles et musiques du monde, rock, pop, électro, rap... – auxquelles s'ajoutent les nouvelles disciplines artistiques plastiques et numériques.

La SMAC conduit également des actions d'accompagnement des pratiques en amateur. A ces deux fonctions de base s'ajoutent la répétition, la formation et la ressource (information, documentation, conseil). C'est également un lieu de vie ouvert, contribuant au maillage artistique et culturel du territoire où il est inscrit.

L'objectif commun d'une meilleure desserte des publics dans un souci d'équité territoriale, doit conduire l'État et les collectivités territoriales, à assurer la présence d'au moins une SMAC généraliste (ouverte à l'ensemble du champ des musiques actuelles), ou un projet en réseau dans chaque département, en prenant en compte la densité de la population, les spécificités territoriales (cadre rural notamment) et la diversité des esthétiques.

L'État soutient ainsi aujourd'hui pour un montant de 8,6 M€ (chiffre 2008), un ensemble de 140 lieux de musiques actuelles qui couvre inégalement l'ensemble du territoire, et dont un peu moins de la moitié bénéficie d'une convention SMAC en cours.

Par ailleurs, l'État et les collectivités territoriales se réservent la possibilité de soutenir des lieux qui ne relèvent pas du label SMAC, dans le cadre des schémas d'orientation des lieux de musiques actuelles, SOLIMA.

Le suivi statistique effectué sur les lieux de musiques actuelles permet d'en tracer le panorama².

Les lieux se situent pour 9,9% d'entre eux en milieu rural, 19,8% en milieu périurbain, et 70,3% en milieu urbain. Ils réalisent en moyenne un chiffre d'affaires de 770 000 € dont 37,3% de recettes propres. La part de l'État – ministère de la culture et de la communication et autres ministères – dans les aides publiques est en moyenne de 21%. L'effectif moyen de leurs salariés permanents est de 7,3 exprimé en équivalents temps plein.

Outre la mission de diffusion assurée par tous les lieux, environ 80% proposent de l'accompagnement d'artistes (83,3%) et de projets (71,8%), ainsi que de la répétition (83,3%).

En moyenne, le plein tarif d'entrée d'un concert est de 11 €, le nombre de soirées organisés au cours de la saison est de 57, programmant 88 groupes ou formations pour de 11 800 entrées.

Une scène de musiques actuelles est dirigée par une équipe professionnelle. Elle répond à un projet artistique et culturel adapté à la diffusion des musiques électro-amplifiées et conçu pour l'accueil d'activités professionnelles et de pratiques en amateur à destination du public.

Le projet artistique et culturel d'une SMAC s'inscrit dans une forte implication territoriale, en complémentarité avec les partenaires territoriaux intervenant dans les mêmes secteurs (production, diffusion, formation, répétition, accompagnement des activités artistiques professionnelles, accompagnement des pratiques en amateur).

² Données de l'Observation Participative et Partagée (OPP) - année d'activité 2008, sur une population de 77 lieux adhérents à La Fédurok (fédération de lieux de musiques amplifiées/actuelles) et à la fédération des Scènes de Jazz, soit une moitié représentative de l'ensemble des lieux soutenus par l'État

Les missions et les charges

1) Diffusion / création / production

- développer une programmation musicale appuyée sur un projet artistique et culturel affirmant une ligne artistique originale et indépendante contribuant à la diversité de l'offre ;
- accueillir des artistes en tournée soit par le biais de producteurs diffuseurs de spectacle, soit par l'emploi direct ;
- accueillir des artistes en résidence de pré-production ou résidence de création ;
- diffuser les musiques actuelles sous toutes leurs formes, qu'il s'agisse d'artistes en tournée ou en résidence, en développement, ...
- participer et contribuer à des projets impliquant d'autres champs musicaux et d'autres disciplines artistiques ;
- favoriser les pratiques et activités musicales émergentes et ouvertes.

2) Accompagnement des projets et des pratiques artistiques, de la répétition, et soutien à la structuration professionnelle

- développer un travail spécifique d'accompagnement / formation au profit des artistes débutants et/ou inscrits dans une phase d'insertion professionnelle (stages pour des étudiants, notamment ceux qui préparent un diplôme national supérieur professionnel, contrats de professionnalisation, formation en alternance...);
- mener des actions d'accompagnement des amateurs, incluant l'apprentissage de la scène ;
- veiller à travailler en réseau avec les autres équipements du territoire et les organismes de formation associatifs et institutionnels (conservatoires, pôles d'enseignement supérieur, écoles associatives...) et l'ensemble du secteur professionnel ;
- participer à la mise en œuvre des plans régionaux de formation professionnelle (PRDF) en fonction du projet de l'établissement, et contribuer aux schémas départementaux pour les enseignements artistiques.

3) Relations avec les territoires et les populations

- offrir un lieu de vie ouvert à la diversité de population locales et aux autres disciplines associées (arts plastiques, multimédia, danse...);
- mettre en œuvre un projet d'action culturelle auprès des populations du territoire, en particulier lors des résidences d'artistes ;
- concevoir et réaliser un projet d'éducation artistique en relation avec les structures du territoire intervenant ou non dans le même secteur : associations, établissements d'enseignement général, équipements spécialisés, ..., notamment à destination des publics empêchés ;
- établir une politique tarifaire adaptée et modulaire facilitant l'accessibilité de tous les publics ;
- développer le cadre d'un travail intergénérationnel permettant de prendre en compte la diversité des populations.

4) Partenariats

- mettre en œuvre, avec les collectivités publiques, un contrat d'objectifs et de moyens inscrivant le projet dans son territoire et sa durée ;
- établir des relations partenariales avec d'autres équipements territoriaux (formation, diffusion, création et accompagnement des projets artistiques) ;
- prévoir un volet concernant la relation du lieu aux structures socioculturelles du territoire concerné, actives dans le secteur des musiques actuelles ;
- envisager des partenariats avec les autres structures culturelles du territoire pour faciliter la circulation des publics ;
- mettre en œuvre des relations avec les autres acteurs de la filière qui participent de la diversité et, notamment, les producteurs-tourneurs de spectacles, les médias, en particulier les médias associatifs et publics et les réseaux de distributions de musique enregistrée indépendants ;
- être acteur de l'ensemble des dispositifs territoriaux de concertation pour le spectacle vivant ;
- inscrire la structure dans les réseaux professionnels, locaux, nationaux et européens des musiques actuelles.

Conditions d'exercice

1) Moyens artistiques

Les artistes/groupes sont présents de façon continue dans les SMAC. Leur présence se manifeste par :

- la diffusion de concerts et spectacles d'artistes dans toutes leurs configurations de production : dates isolées, tournées nationales ou internationales, actions culturelles...
- la création : les artistes sont accueillis en résidence, depuis la pré-production scénique jusqu'à des résidences de création incluant un volet d'action culturelle ;
- la pratique : les artistes se rencontrent, constituent des répertoires et trouvent des moyens humains et techniques adaptés pour les accompagner, en particulier des espaces de répétitions.

2) Moyens matériels

Les SMAC, soutenues par l'État, disposent d'équipements dont les collectivités territoriales sont généralement propriétaires.

Elles sont caractérisées par une grande diversité typologique d'équipements et de projets artistiques et culturels, résultant des différentes générations de lieux et des territoires concernés. Selon les projets qu'elles assument, les SMAC disposent de :

- une à deux salles de diffusion, en configuration assise et/ou debout ;
- de studios de répétition permettant parfois l'enregistrement ;
- d'espaces d'accueil, de convivialité et notamment d'un bar ;
- d'espaces d'information/ documentation/ multimédia, voire de formation.

Une SMAC peut, dans certains cas, comporter des équipements distincts répartis sur un territoire.

Chaque SMAC répond à des besoins spécifiques relevant de son projet artistique et culturel. Le bâti et les équipements techniques et scéniques doivent répondre aux normes et à la

législation en vigueur. Dans le cas de la construction ou de l'aménagement d'un équipement, il est possible de solliciter une expertise du centre national des variétés (CNV) dans le cadre de sa mission d'assistance à maîtrise d'ouvrage.

3) Gouvernance

- *Statuts et modes de gestion*

Les structures sont principalement des associations, où la dynamique d'éducation populaire est souvent importante. Néanmoins, il peut exister d'autres formes juridiques : EPCC, régies personnalisées, sociétés commerciales en DSP... Le choix du statut conditionne le mode de gestion qui doit permettre le fonctionnement autonome de la structure

- *Équipe salariée*

En règle générale, l'organigramme repose sur une organisation autour de salariés remplissant les fonctions de direction, de programmation, d'administration, de communication, de technique, de gestion de l'action culturelle et des publics.

La gestion de l'équipe s'élabore dans le respect des obligations sociales, fiscales et conventionnelles.

Les SMAC doivent garantir la transparence des conditions de recrutement pour les postes à responsabilité, notamment en s'appuyant sur des procédures d'appel à candidatures. Les partenaires publics sont associés à leurs recrutements.

4) Observation et Évaluation

- Les SMAC contribuent de manière active à l'observation participative et partagée (OPP) et à l'analyse des lieux de musiques actuelles, dégagant des indicateurs portant en particulier sur le projet artistique, sur la fréquentation des manifestations et sur les populations touchées par les différentes actions qu'elles conduisent ainsi que sur la gestion financière de l'établissement.
- Elles contribuent également à l'évaluation régulière de leur activité, en produisant à destination des partenaires publics, un rapport d'activité annuel et un tableau de bord concernant l'ensemble des actions conduites. Ces documents doivent permettre de suivre les principales données de l'activité, et d'évaluer les contrats d'objectifs pluriannuels et pluripartites dont elles font l'objet.

* *
*

RÉGISSEUSE / RÉGISSEUR DE SPECTACLE ET D'ÉVÉNEMENTIEL

FAMILLE - ARTS ET TECHNIQUES DU SPECTACLE

DOMAINE D'ACTIVITÉS - SERVICES À LA POPULATION

Correspondance ROME E/M L1509 Régie générale

MÉTIER

Définition	Conçoit et supervise la mise en œuvre des dispositifs techniques nécessaires à la conduite d'un spectacle ou d'un événement. Coordonne des solutions techniques en réponse aux exigences de sécurité, aux demandes des artistes et aux fiches techniques des spectacles
Autres appellations	<ul style="list-style-type: none"> • Régisseuse / Régisseur général-e • Régisseuse / Régisseur son • Régisseuse / Régisseur lumière • Régisseuse / Régisseur plateau • Régisseuse / Régisseur • Responsable technique • Directrice / Directeur technique
Facteurs d'évolution	<ul style="list-style-type: none"> • Développement du cadre réglementaire et des normes liés à la sécurité des publics et des installations, à la protection et à la prévention contre les nuisances sonores • Cadre juridique et pénal de la responsabilité des élus et des fonctionnaires • Déploiement des techniques numériques, de la gestion et de la conception assistées par ordinateur • Professionnalisation du personnel technique dans le cadre de l'élargissement des services rendus aux associations et à la population • Développement de la participation aux missions de médiation culturelle • Développement des lieux et des modes de diffusion des spectacles • Développement des langages et des pratiques artistiques professionnelles et amateurs, des nouveaux modes de production
Situation fonctionnelle	<ul style="list-style-type: none"> • Commune, structure intercommunale, département, région, établissement culturel et patrimonial • Selon la taille de la collectivité, rattaché à la direction technique de l'établissement culturel, à la direction des services techniques ou au service culturel
Conditions d'exercice	<ul style="list-style-type: none"> • Travail au sein d'un établissement (centre culturel, maison de quartier, théâtre, salle de spectacle, cinéma, bibliothèque, musée, école) ; sur des sites de plein air, en espace public et en extérieur • Déplacements fréquents sur les lieux de spectacle • Travail en équipe • Horaires irréguliers avec amplitude variable en fonction des astreintes liées à l'organisation des spectacles et manifestations (nuits, week-ends) • Rythme de travail soutenu, pics d'activité liés à la programmation des spectacles • Grande disponibilité • Habilitation et qualification éventuelles (travail en hauteur, travaux et sécurité électriques, etc.)
Spécialisations / Extensions	<ul style="list-style-type: none"> • En fonction du domaine technique d'intervention : régie, machinerie, accessoires et effets spéciaux, éclairage, son, audiovisuel, décors, etc.
Autonomie et responsabilités	<ul style="list-style-type: none"> • Forte autonomie dans la conduite des activités • Garant du respect des coûts et des délais, de l'application des normes (travail des agents, utilisation du matériel, sécurité du public) • Activités définies et évaluées par le directeur d'établissement • Encadrement de techniciens du spectacle et d'évènementiel à effectifs variables

Relations fonctionnelles	<ul style="list-style-type: none"> • Contacts permanents avec le public et les artistes, position d'interface avec la collectivité • Échanges et coordination avec l'équipe technique • Échanges ponctuels avec les élus lors des commissions de sécurité • Relations fréquentes avec les services des affaires culturelles, les services techniques, les services du personnel • Coopération avec les autres établissements artistiques et culturels locaux • Contacts réguliers avec les orchestres, les compagnies, les producteurs de spectacles, les associations, les personnels intermittents et les intervenants techniques sur les spectacles, les fournisseurs et les entreprises, les experts et les professionnels
Moyens techniques	<ul style="list-style-type: none"> • Équipements et matériels spécialisés (scéniques, sécurité et stockage, audiovisuels, informatiques, vêtements de sécurité), véhicules, appareils de transmission, accessoires, documentations techniques
Cadre statutaire	<ul style="list-style-type: none"> • Cadre d'emplois : Ingénieurs territoriaux (catégorie A, filière Technique) • Cadre d'emplois : Techniciens territoriaux (catégorie B, filière Technique)
Conditions d'accès	<ul style="list-style-type: none"> • Concours externe et interne avec conditions de diplôme et/ou examen d'intégration en fonction du cadre d'emplois, concours troisième voie
Activités techniques	<ul style="list-style-type: none"> • Conduite des études techniques préalables à la réalisation d'un spectacle ou d'un événement • Planification des installations nécessaires à la réalisation des spectacles ou des événements • Organisation des conditions d'accueil des intervenants et des artistes • Gestion de la sécurité du spectacle ou de l'événement • Relations avec le public

ACTIVITÉS/COMPÉTENCES TECHNIQUES

SAVOIR-FAIRE

Conduite des études techniques préalables à la réalisation d'un spectacle ou d'un événement

- Analyser les demandes et les besoins des organisateurs et des artistes
- Diagnostiquer les contraintes, les fonctionnalités et les conditions d'équipement d'un lieu d'accueil
- Conduire une étude technique de faisabilité et la traduire en fiches techniques
- Concevoir et créer des installations techniques et artistiques
- Concevoir un plan d'implantation et recenser les matériels nécessaires à l'équipement du lieu d'accueil
- Évaluer et proposer sur un mode argumenté, des solutions comparées optimisant les moyens humains, économiques, matériels
- Négocier des fiches techniques

Planification des installations nécessaires à la réalisation des spectacles ou des événements

- Planifier et coordonner les moyens humains et matériels nécessaires à l'organisation technique et artistique d'un spectacle (temps de transport, montage, mise en œuvre et démontage de matériels)
- Coordonner les interventions des techniciens et contrôler l'application des règles de travail, d'hygiène et de sécurité
- Contrôler la conformité des réalisations avec les fiches techniques
- Assister aux répétitions et ajuster les moyens techniques aux contraintes du spectacle
- Mettre à jour les fiches techniques

Organisation des conditions d'accueil des intervenants et des artistes

- Organiser les conditions de transport et d'accueil des intervenants
- Organiser la réception des artistes
- Expliquer les particularités techniques et les fonctionnalités du lieu d'accueil
- Faciliter les relations entre les équipes techniques, logistiques, artistiques
- Évaluer le déroulement du spectacle avec les intervenants et optimiser l'utilisation des équipements et moyens techniques

Gestion de la sécurité du spectacle ou de l'événement

- Établir le plan de charge lié à l'application des règles de sécurité pour un spectacle et un lieu d'accueil
- Alerter la collectivité sur les risques particuliers inhérents à une installation ou à un spectacle
- Émettre un avis technique à la demande des autorités ou des commissions de sécurité
- Appliquer et faire appliquer les consignes de mise en sécurité d'un spectacle, d'un événement ou d'une manifestation
- Vérifier les installations et leur conformité et réaliser des visites périodiques de contrôle

Relations avec le public

- Accueillir, orienter et informer le public en lien avec les autres personnels du lieu
- Veiller au confort d'écoute et de vision du public
- Superviser l'application des consignes de sécurité et l'évacuation des lieux d'accueil en cas d'urgence
- Intervenir avec tact auprès d'une personne agissant au détriment de sa sécurité et de celle des autres

SAVOIRS

> SAVOIRS SOCIOPROFESSIONNELS

- Lecture de partition, instrumentarium et matériel d'orchestre
- Matériels et notices techniques des matériels
- Documentation et caractéristiques du lieu d'accueil
- Anglais technique
- Cadre réglementaire de la production, de la reproduction et de la création artistique
- Histoire des arts, des spectacles vivants, des esthétiques
- Techniques de scénographie
- Symboles techniques
- Réglementations en matière d'hygiène et de sécurité
- Règles de travail en hauteur et habilitations
- Habilitations électriques
- Législation du travail, règles d'hygiène et de sécurité
- Qualifications et habilitations des personnels extérieurs
- Bases techniques (physique, électricité, son, éclairage, résistance des matériaux)
- Logiciels et matériels informatiques spécialisés
- Scénotechnie et techniques du plateau
- Contenu de l'événement ou du spectacle accueilli
- Programme des artistes et des intervenants
- Sécurité dans les établissements recevant du public
- Règles juridiques et techniques des contrôles de sécurité
- Plan d'évacuation du lieu de spectacle
- Interventions techniques d'urgence
- Caractéristiques des publics
- Principes de base de l'accueil

> SAVOIRS GÉNÉRAUX

- Techniques de communication et de négociation
- Notions de psychologie
- Notions en langues étrangères
- Cadre juridique de la responsabilité civile et pénale

ACTIVITÉS/COMPÉTENCES TRANSVERSES

ORGANISATION - ENCADREMENT	Code NSF P3	• Encadrement d'équipe
GESTION BUDGÉTAIRE	Code NSF P5	• Élaboration et suivi du budget
GESTION PATRIMONIALE ET D'ÉQUIPEMENTS	Code NSF P7	• Gestion du patrimoine et des équipements
ENTRETIEN - MAINTENANCE	Code NSF R2	• Organisation et contrôle des opérations de maintenance et d'entretien
SANTÉ ET SÉCURITÉ AU TRAVAIL	Code NSF T3	• Organisation et mise en œuvre d'un dispositif de contrôle des règles d'hygiène, de santé et de sécurité au travail
SÉCURITÉ DES USAGERS	Code NSF T4	• Organisation et mise en œuvre des dispositifs de sécurité des usagers
GESTION DES RESSOURCES HUMAINES	Code NSF P6	• Participation à la gestion des ressources humaines

DOCUMENT 3

« Projet de construction SMAC Toulouse » (extraits) - atemps.eu - Consulté le 7 novembre 2016

Smac

Salle des musiques actuelles



© **Atemps Architecture** - MUNVEZ | SERRA

Lauréat des Albums des jeunes architectes et paysagistes 2012

Agences à Toulouse et Barcelone

Infos

Ville	Toulouse
Maitre d'ouvrage	Ville de Toulouse
Maitrise d'oeuvre	Munvez Morel mandataire, Munvez Serra architecte associé, Terrell Be structure, Technisphere Be fluides, IDTEC be vrd et paysage, Lignes Be Hqe, Gamba Be acoustique, Laneau économiste
SP	2322 m ²
Montant travaux HT	4.2M€

Description

Le projet de construction de cette SMAC, au-delà de la réalisation d'un équipement culturel de spectacle rendu nécessaire par le dynamisme de la vie artistique musicale de la cité, est une opportunité pour la création d'un véritable espace public nouveau ouvert sur le quartier BORDEROUGE PLACE NORD en cours de développement.

Les objectifs poursuivis par notre proposition de SMAC sont triples:

Au plan de l'aménagement urbain, ils consistent

- A installer sur son site un équipement culturel qui, tout en évitant la propagation des nuisances sonores du lieu (paroles et musique) reste un équipement public « ouvert » sur son quartier et son parvis.
- A installer sur un site, « à l'entrée » de la ZAC Borderouge, en bordure des voies de circulation automobile et des transports en commun, un bâtiment « signal » qui manifeste l'activité de l'équipement et le dynamisme culturel de la ville de Toulouse dans le domaine musical.

- A installer sur son site un bâtiment susceptible d'amorcer le futur axe d'urbanisation le long de la voie à créer en façade Nord du terrain actuel.

Au plan architectural et fonctionnel, l'objectif consiste à rendre manifeste la mutualisation des équipements (mix box, salle spectacles) autour d'espaces libres ouverts et protégés (Terrasse, patio, halls largement dimensionnés) pour favoriser les échanges entre les différents utilisateurs et ainsi créer les conditions d'un lieu vivant de rencontre, de résidence et de ressources musicales.

Au plan environnemental L'objectif consiste à assurer au projet un niveau de performance tout particulier en matière d'économie d'énergie (exposition solaire, inertie et performance de l'enveloppe, choix techniques mutualisés optimisés...) par le recours à des dispositions techniques et architecturales adaptées au contexte environnementale et aux usages.

Pour atteindre ces différents objectifs, en premier lieu celui d'un équipement public « ouvert » sur son quartier et son parvis, nous proposons d'implanter l'entrée publique de la future SMAC à l'Est du parvis où se concentrera le flux public maximal (considérant que le public rejoindra l'entrée publique de la SMAC depuis les sorties du métro Borderouge (via le passage piéton à travers le parking Tisséo) et depuis les arrêts de bus et le parking relais de Tisséo).

Attendu que Les autres usagers emprunteront le même itinéraire, les professionnels et le personnel se dirigeront vers l'entrée « artistes/personnel » située également sur le parvis facilement repérable depuis ce même côté EST du parvis.

Toujours dans un souci d'ouverture maximale de cet équipement sur son quartier, Les halls largement vitrés occupent la totalité de la façade sur le parvis. Ainsi, le parvis est facilement contrôlé ; Il apporte sécurité, confort et offre un lieu d'attente et de rendez-vous sans devenir un espace de « désordre » et de nuisances.

Le traitement minéral du sol du hall trouve son prolongement sur le parvis pour prendre en compte une réelle visibilité de l'entrée et de la billetterie depuis les accès piétons à l'EST.

Le parvis partiellement planté accueille également la scène hip hop dont la couverture amovible prend appui sur la façade et le mât supports des éclairages du parvis. Les activités extérieures (scène hip hop, entrées/ sorties, billetterie..) sont mises à distance du rond point pour éviter d'éventuels débordements sur la voirie.

Sur le plan de l'aménagement des locaux, pour favoriser les échanges entre les différents utilisateurs et créer ainsi les conditions d'un lieu vivant de rencontre, de résidence et de ressources musicales, nous proposons d'implanter en partie centrale de l'équipement la mix box et la salle de concert qui sont mises en relation l'une avec l'autre par la terrasse extérieure dans le prolongement du hall d'accueil. Cette terrasse-patio, dans l'enceinte de la construction pour éviter la propagation des nuisances sonores en provenance de ce lieu, est volontairement située au cœur du bâtiment : Elle offre à tous les usagers un espace extérieur en RDC, permettant d'aménager au sein de l'équipement un lieu de détente aux différents utilisateurs de la salle de résidence, de la salle de spectacle et du Cluster.

La zone « Accueil détente/foyer » à l'entrée de l'espace répétition, ouvert sur le parvis, est le premier espace sur lequel arrivent les usagers lorsqu'ils pénètrent dans l'équipement par l'accès professionnel. Ce lieu « stratégique » est largement dimensionné en périphérie de la mix box. Un coin convivialité équipé de chaises – tables basses – écrans d'informations, et de distributeurs de boissons permettra aux groupes de se rencontrer. Il bénéficie d'une vue sur la terrasse extérieure à travers la mix box. Cet espace est également ouvert sur le rond point donnant ainsi une image de l'activité de cet équipement à partir de l'espace public.

L'espace de restauration, à l'étage, bénéficie d'une terrasse plantée panoramique en surplomb de la terrasse extérieure du RDC. Cet espace convivial, chaleureux permettra aux artistes de se détendre dans de bonnes conditions.

La partie du programme réservée aux bureaux de l'administration et au cluster occupe le niveau R+1 et R+2 d'un volume implanté en façade de la future voie constituant le nouvel axe d'urbanisation au Nord du terrain dans le prolongement du volume bâti accueillant la mix box et la salle de spectacles. Les différents services sont en relation par une circulation horizontale et verticale éclairées naturellement dont la vue s'ouvre largement sur les espaces communs que constituent notamment la terrasse extérieure du RDC, la terrasse plantée du R+1 et le hall .

Les espaces de livraisons et de stationnement dédiés au personnel et aux artistes occupent la partie Ouest du terrain d'assiette. Ces espaces privatisés et accessibles uniquement aux personnes autorisées sont dissimulé derrière un grand portail dans le prolongement de la façade qui délimite l'espace public et les espaces privatifs de l'équipement.

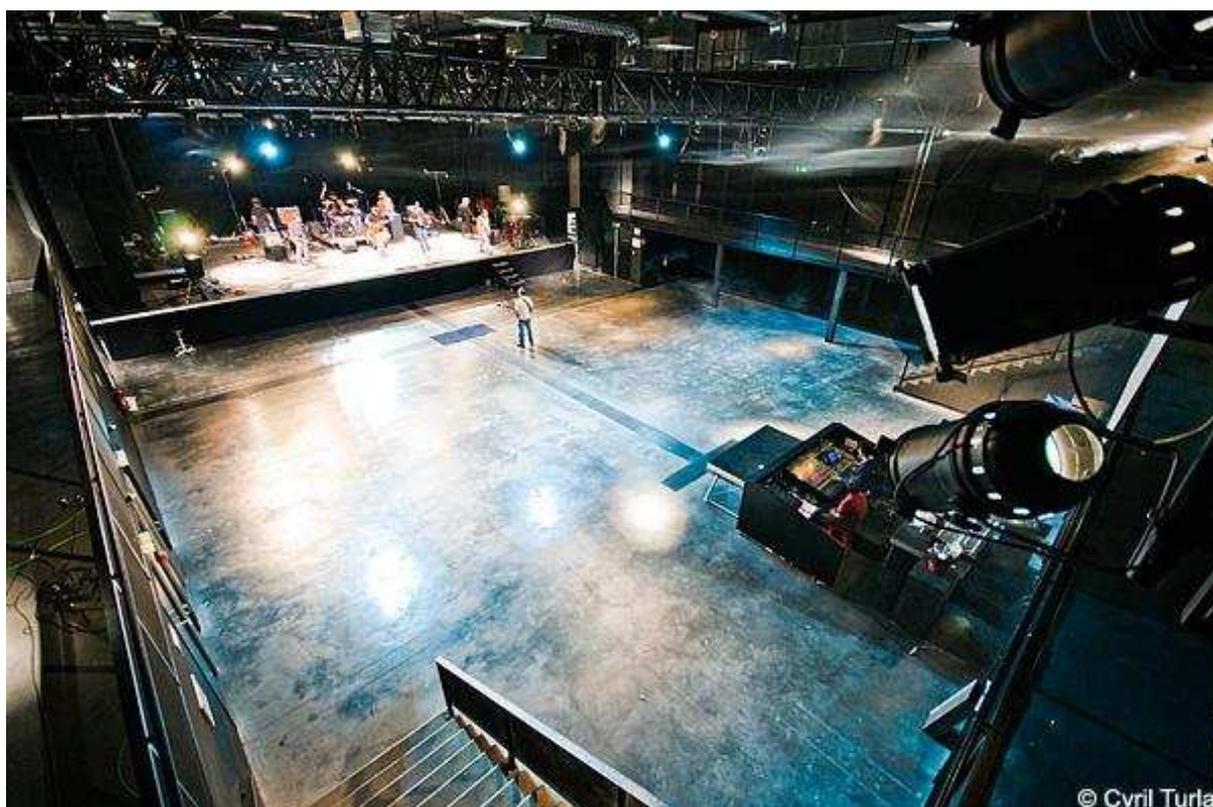
Un quai de livraison abrité est aménagé pour pouvoir décharger les éléments scéniques et/ou du matériel musical.

Le traitement des façades fait appel au bardage métallique, qui, par ses séquences répétitives, offre une lecture dynamique des volumes. La finition Alu anodisé multiplie les contrastes visuels particulièrement la nuit où la réflexion de la lumière sur les parois est importante. Par ailleurs, outre le gain énergétique d'une isolation par l'extérieur, la mise en œuvre d'un bardage alternant parement ajouré et parement plein assure une continuité visuelle de la façade tout en assurant la protection solaire des locaux.



DOSSIER TECHNIQUE L'AUTRE CANAL *Grande Salle et Club*

(extraits)



EPCC L'AUTRE CANAL
Scène de Musiques Actuelles
45, bd d'Austrasie 54000 NANCY

CONTACTS TECHNIQUES :

Directeur technique :

Régisseur principal – Régisseur lumière :

Régisseur son :

Portable commun technique :

Mise à jour de 08/2017

Salle

- Dimensions : 34 m x 21 m x 8 m (voir plan)
- Capacité normale : 1122 places debout et 100 places assises en gradin
- Capacité maximale : 1293 places debout (gradin rentré)
- Coupure de salle possible avec pendrillons derrière les régies : capacité 700 places debout
- Capacité assise uniquement : 400 places (300 en salle et 100 en gradin)
- Coursives latérales et fond de salle
- Revêtement acoustique noir mat sur toutes les parois ; sol en béton lissé gris sombre
- Accès technique backstage situé entre les deux salles et portes latérales en salle

Plateau

- Scène creuse adaptable de 17 m x 11 m (h = 1,20 m)
- Rideau de fond de scène et cadre de scène pendrillonné à l'allemande (ouverture 13 m)
- Tapis de danse et pendrillonnage à l'italienne possible (ouverture 11 m)
- Grill en pont de 500 Stacco sur 6 moteurs 1 tonne - Hauteur sous grill : 5,70 m
- Accès sur le plateau par escalier à cour et rampe à jardin

Régie son façade

- 1 table de mixage numérique MIDAS PRO2 + boîtier de scène DL251 48 in/16out
- 1 ordinateur PC avec R1 (logiciel de contrôle à distance d&b)
- 2 paires RJ45 cat5 pour les régies d'accueil
- multipaires analogiques + épanouis 48 in + 24 out
- 1 lecteur CD 500B
- 1 graveur CD Tascam CD-RW 2000

Diffusion façade d&b

- 8 enceintes d&b Qi1
- 2 front fills d&b Qi10
- 12 bass d&b QiSUB (mode CSA cardio)
- 2 sub bass d&b B2
- 7 amplis d&b D12
- Limiteur DATEQ SPL5 bloqué à 102 dB

Régie retour

- 1 table de mixage numérique YAMAHA PM5D + 6x8 Préamplis Yamaha AD8HR (équivalent RH) – 48 voies mono / 4 voies stéréo
- 1 kit Ethersound Auvitran AVB32ES + AVB16IN/16OUT
- multipaires analogique + épanouis 48 in + 24 out
- 3 boîtiers patch 1/24 et 3 boîtiers patch 25/48

Diffusion retours (configuration normale)

- 10 retours de scène d&b MAX15 (16 retours possible au total en ajoutant ceux du Club)
- 5 amplis Crown CTS2000 (8 amplis / 16 canaux au total avec ceux du Club)
- 2 sides d&b Qi7 avec 1 ampli d&b D12

Départ électrique « son » supplémentaire

- 1 X P17 32A Triphasé 380 volts au plateau à cour +

- 10 m de câble P17 32A Triphasé 380 volts
- 1 Sabot de 3 prises P17 32A Monophasé 380 volts

Régie Lumière

- Pupitre Trads Ma Lighting Lightcommander 48/96
- Pupitre Autos Grand Ma II light

Armoires gradateurs ADB EURODIM équipées :

- ▶ 96 circuits 3 kW

Sources

- 8 lyres Wash MAC QUANTUM Martin (4 sur le pont du lointain, 4 sur la médiane grill)
- 8 lyres Profile MAC QUANTUM Martin
- 48 projecteurs PAR64 noir (CP60/61/62) 1kW
- 5 séries ACL en 2 barres de 4 projecteurs 250 W, disponibles en demi-séries
- 6 découpes ADB DW105 1 kW (15/38°, équivalent JULIAT 614SX)
- 6 découpes ADB DS205 2 kW (15/36°, équivalent JULIAT 714SX)
- 16 projecteurs PC ADB C101 1 kW
- 8 projecteurs PC ADB C201 2 kW (5/65°)
- 5 stroboscopes stormy CLAY PAKY DMX
- 1 poursuite HMI Juliat Manon 1200 W en passerelle
- 8 blinders 2 lampes FL1300
- 1 machine à brume Max 3000 MDG avec bouteille de CO2, télécommande DMX et ventilateur AF-1 DMX.

Départs Electriques «lumière» supplémentaires

- 1 X P17 63A Triphasé 380 volts au plateau à cour
- 1 câble de 20m P17 63A Triphasé 380 volts pouvant distribuer en fond de scène à Jardin
- 1 X P17 32A Triphasé 380 volts en passerelle en fond salle
- 1 câble de 30m P17 32A Triphasé 380 volts pouvant distribuer en fond de scène à cour

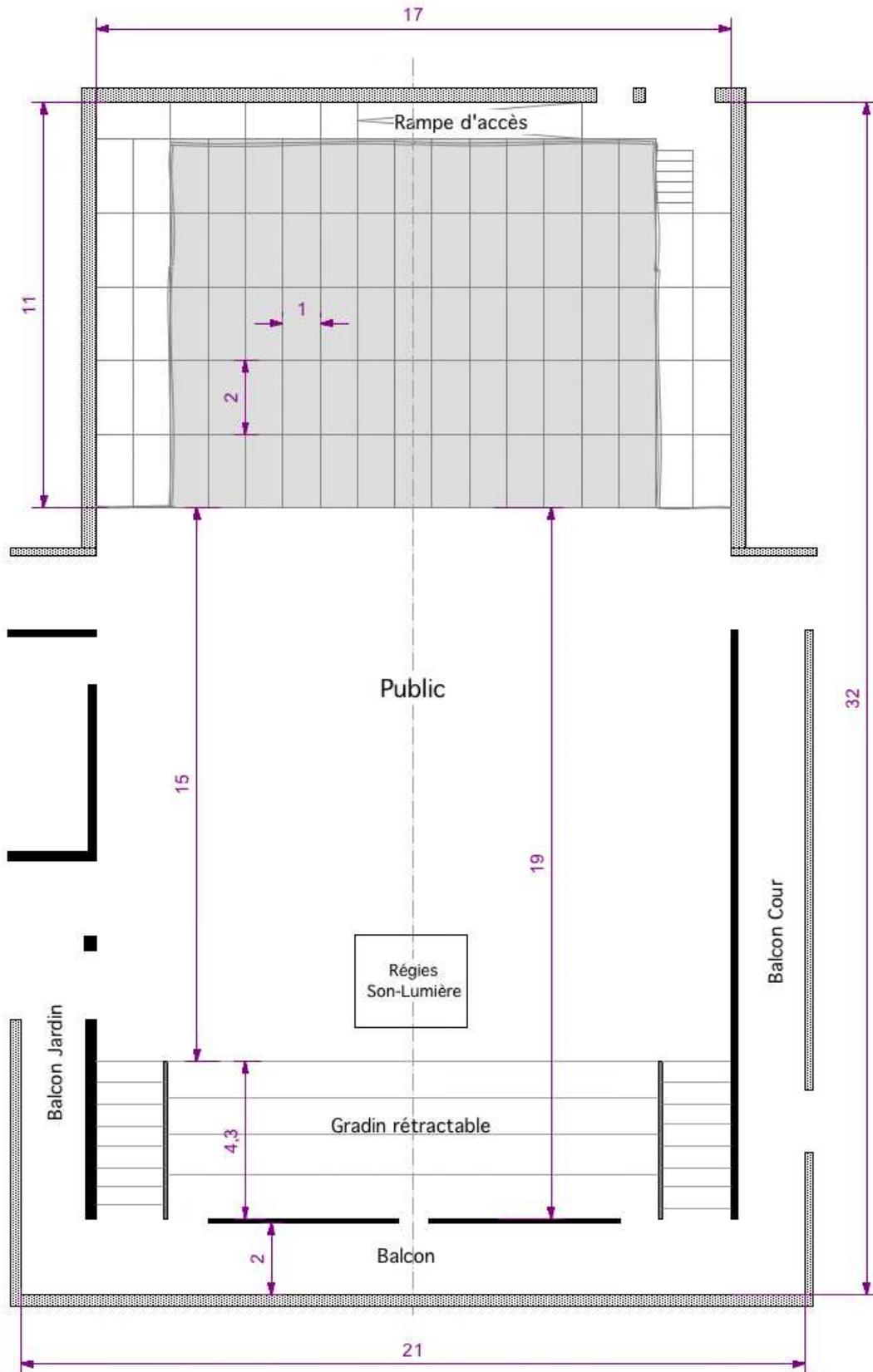
NOTES IMPORTANTES :

- **Seuls les décors en matériaux de réaction au feu de type M1 ou classés B-s2, d0 sont autorisés dans l'établissement.**
- **Toute demande d'équipement en supplément de cette fiche technique est à la charge de l'organisateur ou du producteur.**

Matériel son, lumière commun à la grande salle et au club voir ANNEXES p12

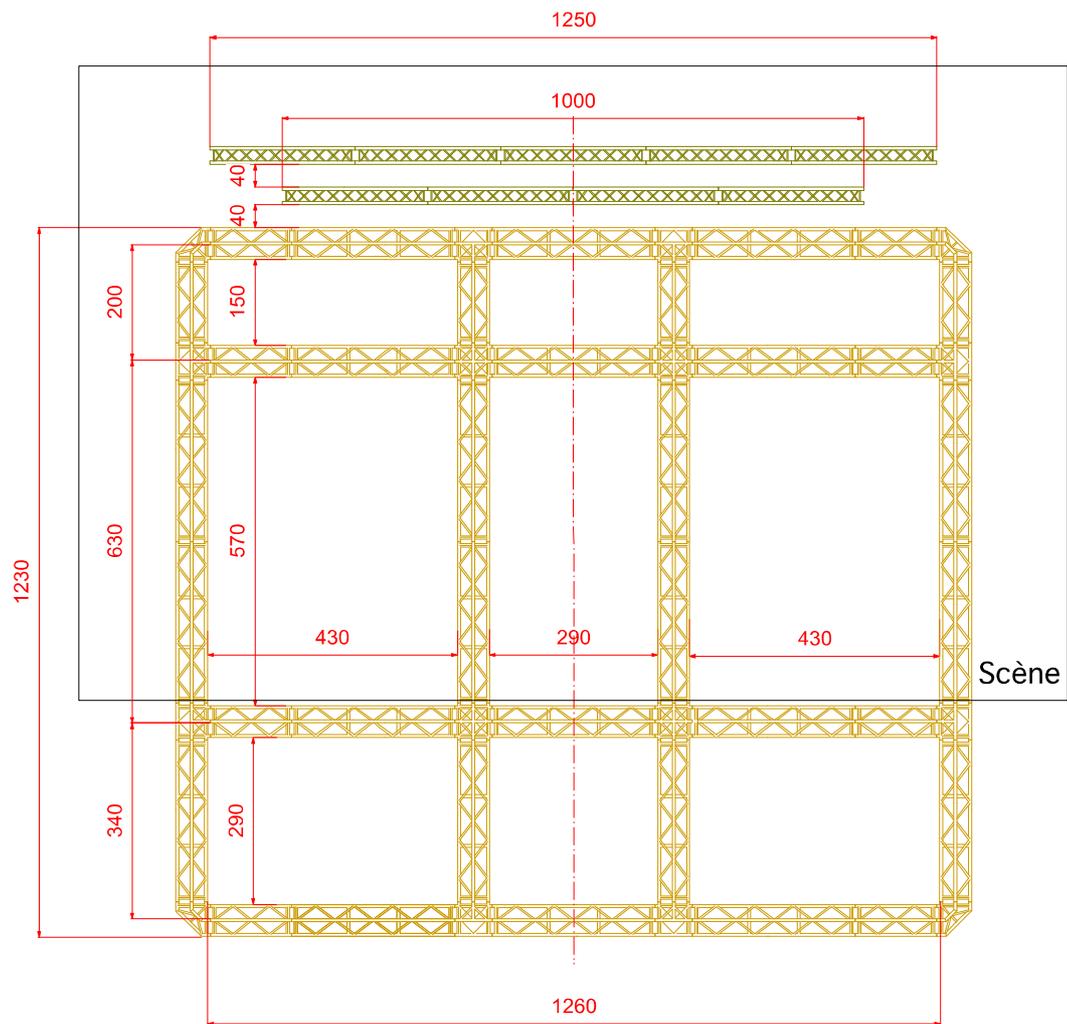
PLAN DE LA GRANDE SALLE

Unité : le mètre

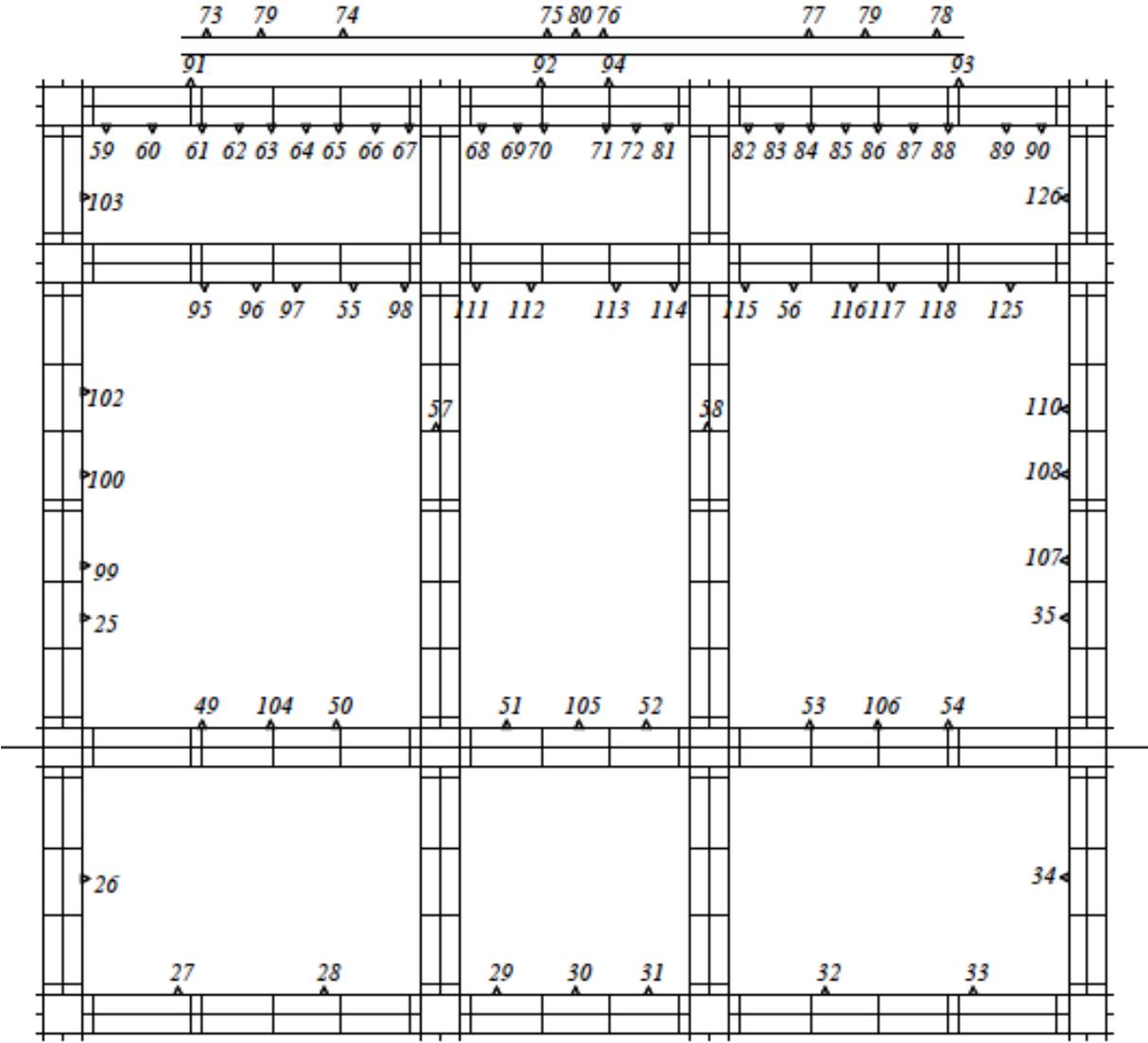


PLAN DU GRILL DE LA GRANDE SALLE

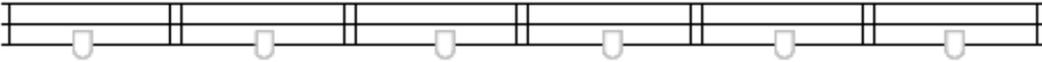
Unité : le cm



LIGNES DISPOS AU GRILL DE LA GRANDE SALLE



Salle : 40 / 41 / 43 / 46 / 124



[...]

La répartition de ce matériel

est fonction de la programmation de la grande salle et du club.

Matériel Son

Parc micros :

- 8 Shure SM58
- 4 Shure BETA58
- 2 Shure SLX2 BETA58 HF – récepteur SLX4
- 2 Shure ULX4 BETA58 HF – récepteur ULX4
- 11 Shure SM57
- 2 Shure BETA57
- 2 Shure BETA52
- 1 Shure BETA91
- 1 Beyerdynamic M201TG
- 1 Beyerdynamic M88
- 1 Audix OM7
- 1 KIT Audix DP5 (1x i-5, 1x D2, 1x D4, 1x D6, + pinces)
- 8 Sennheiser E604
- 2 Sennheiser E609
- 2 Sennheiser E606
- 2 Sennheiser E906
- 2 AKG C414BXLS
- 4 Shure SM81
- 4 AKG SE300 (capsules CK91 et CK92)
- 6 AKG C535EB
- Kit HF SK 100 + Micro serre tête Sennheiser ME3 ew
- 14 DI BSS AR133

Sur demande et si non utilisés au studio d'enregistrement : 2 AT4040 / 2 KM184

Diffusion supplémentaire retours :

- 2 subs Nexo LS1200 série PS (utilisables en drumfill ou en renfort de grave pour sides)
- 2 amplis QSC PLX 3002 avec processeurs Nexo

Réseau Intercom filaire :

- 2 postes fixes Clearcom KB211GM
- 8 boîtiers de ceinture Clearcom RS601 + 8 casques Beyer DT108 1 oreille

Pieds :

- 25 pieds courts K&M 259BK
- 50 pieds K&M 210/9BK
- 5 pieds KM sur embase ronde K&M 260/1BK
- 10 pieds HP type K&M214/6
- 4 pieds conference K&M
- 1 pied petite embase ronde

Câblages divers, multipaires, épanouis, etc.

Matériel Lumière

Gélatines LEE Filters à dispo pour 08 appareils MAXIMUM :

- correcteurs : 197 / 200 / 201 / 202 / 203 / 204 / 205
- jaune/ambre : 020 / 100 / 101 / 134 / 147
- rouge : 019 / 026 / 027 / 106 / 182
- rose : 110 / 113
- bleu : 079 / 117 / 119 / 132 / 143 / 144 / 165 / 202 / 353 / 725
- vert : 090 / 115 / 124 / 131 / 139 / 219 / 327 / 383
- orange : 021 / 105 / 135 / 158
- violet : 058 / 126 / 332
- lavande : 052 / 058 / 142 / 180 / 343
- dark : HT 120 / HT 181 / HT 195 / HT 707
- pastel : 003 / 008 / 013 / 017 / 110 / 151 / 152 / 156 / 162

Matériel supplémentaire :

- 1 gradateur ADB Memopack 12 X 3KW

Pieds :

- 10 pieds lumière ASD AL250 (charge 70 kg / hauteur max 2,50 m)

Matériel Vidéo

- 1 vidéoprojecteur – PANASONIC PT-EW730E, 7000 lumens WXGA avec récepteur HD base T intégré, contraste 5000:1, zoom 1.7 X 2.8
- 1 vidéoprojecteur SANYO PLC XP 57, 5500 lum avec grand angle LNS W-31A, zoom 1.3 x 1.8.
- 4 écrans de projection frontale sur pieds – 4 m de base sur 3 m de haut

Divers

Praticables :

- 10 praticables à hauteur variable type Samia 1 m x 2 m et 10 cadres à roulettes

Backline disponible :

- 1 batterie Pearl Export ELX Standard 825 complète (toms 12" -13"-16", cc 14", gc 22")
- 1 kit cymbale Zildjian : AVEDIS hh 14", Custom crash 16", medium ride 20" / AVEDIS crash 18"
- Hardware Pearl : 3 pieds perches de cymbales , 1pédale Charleston et 1 pédale de grosse caisse
- 1 ampli basse AMPEG SVT : tête SVT VR, baffle 810E
- 1 ampli guitare Fender Twin 68 reissue
- 5 pieds de guitare standard
- 2 pieds de clavier en X + 2 extensions
- 4 pupitres de scène

Équipement DJ :

- 2 mixettes Pioneer (1 X DJM 600 et 1X DJM 800)
- 1 mixette Allen&Heath XONE 92
- 1 mixette Vestax PMC05 PRO3
- 4 platines CD Pioneer (2 X CDJ 800 MKII et 2 X CDJ 1000 MK3)
- 4 platines Technics (2 X SL1210 MK5 et 2 X SL1200 MK2)
- 4 kits cellules (2 X Ortofon et 2 X Ortofon-Serato)